

SNES

U.

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

N° 253 • Décembre-Janvier 2005

ISSN: 0399.6522

temps présent

2006: **les dégradations ne sont pas inéluctables** p. 2, 3

Fonds sociaux: **des collégiens et des lycéens privés de cantine** p.3

Elections professionnelles p. 4,5



Décentralisation p. 6

Bilan de la rentrée p. 7

personnels

Zones de remplacement: que veut le rectorat? p. 8, 9

Non-titulaires au ministère p. 9

Bilan social p. 10

Mouvement 2005: le bilan p. 10

tribune libre p. 11

vie du snes

Congrès académique en mars 2006 p. 12

Stages p. 12

Rencontres ECS - Roubaix p. 12

Formation continue p. 12

ENCART

FORUM FSU:

Schéma régional des formations

édito

En découvrant les **résultats des élections professionnelles de décembre 2005**, nous avons éprouvé, au-delà des chiffres, **une double satisfaction.**

La première est le sentiment des élus du SNES de voir **leur travail du mandat précédent reconnu.** Ils ont pendant trois ans consacré beaucoup de leur temps à traiter des dossiers, à utiliser aussi le travail en commission pour défendre nos principes.

Mais plus largement, ces résultats montrent que, malgré les tempêtes, malgré les assauts d'un gouvernement poussant sans cesse ses attaques contre les personnels et le service public, contre les droits des salariés, mais aussi contre le cours des évolutions de la société, bref, un gouvernement toujours plus libéral, les personnels n'ont fait le choix ni du renoncement, ni celui du repli. **Leur choix d'un syndicalisme porteur des valeurs de progrès et de justice sociale devra être entendu partout.**

D'abord par ce gouvernement. C'est un désaveu cinglant de sa politique. Majoritairement, les personnels rejettent la loi Fillon - De Robien. C'est décidément non au tri social, à l'apprentissage à 14 ans et au socle commun, c'est encore non au décret sur les remplacements et à une gestion des carrières privilégiant le « mérite » et l'arbitraire. **Les personnels veulent une autre politique, qui s'engage dans la lutte contre l'échec scolaire par le haut,** une politique ambitieuse qui vise non à exclure, mais à donner à chaque élève des perspectives de réussite. Au moment où nous fêtons le centenaire de la laïcité, il serait bon de se souvenir que ce n'est pas avec des karcher que l'on éduque et que l'on donne de l'espoir, mais bien en donnant à tous les élèves le sentiment qu'ils ont toute leur place dans la société. **Alors oui, il faut des moyens, des professeurs, pour que l'éducation prioritaire soit une vraie priorité,** pour améliorer les taux si bas que nous connaissons dans notre académie.

D'autres doivent entendre ces résultats. C'est le cas des collectivités locales qui doivent cesser de nous lanterner sur le schéma régional des formations et la décentralisation. C'est le cas enfin de nos partenaires syndicaux. Après le 4 octobre, il est temps que la CGT et surtout la CFDT traitent la FSU comme un partenaire à part entière. Public ou privé, c'est la même politique salariale qui est menée. **Les revendications doivent être communes et les ripostes unitaires, c'est à dire construites ensemble.** Cela n'a pas encore été le cas, il faudra le réussir en 2006.

En attendant, merci et bonnes fêtes à toutes et à tous. En ces jours de repos et de gaieté, gardons une pensée pour nos collègues privés d'emplois, souvent de perspectives. Il faudra se battre avec eux dès la rentrée.

Michel Devred

2006, les dégradations ne sont pas inéluctables

PAR MICHEL DEVRED

Les actions du premier trimestre avaient montré la capacité de réaction des collègues. Le 4 octobre, le 24 novembre, chacune avec leurs difficultés, l'ont bien montré. La grève du 24 notamment, suivie de façon inégale par plus de 35 % des collègues dans le second degré, a permis de remettre en avant nos revendications propres. Gageons que ceux qui ont refusé l'action sous prétexte d'élections retrouveront un brin de pugnacité. Il en faudra car les échéances se précisent.

Comme toujours, le gouvernement mène plusieurs dossiers de front : la réforme de l'école, rendue encore plus impérieuse avec la crise des quartiers et les difficultés sociales, l'emploi et les rémunérations. Nul doute que les résultats des élections, qui ont monté le tassement ou la baisse des organisations favorables aux propositions gouvernementales (la CFDT sur le socle commun, le SNALC qui a voté l'apprentissage à 14 ans, par exemple) seront un puissant levier pour les actions à venir.

Remplacements de Robien

Dès la première semaine de janvier, il faut faire remonter les refus collectifs. Dans la plupart des établissements, le refus des protocoles a été suivi, chacun ayant compris qu'ils n'étaient qu'un leurre, au sens cynégétique : il s'agit d'attirer le canard pour mieux le tirer ! La plupart des chefs d'établissement l'ont mollement défendu, à l'exception de quelques zélés administrateurs qui y ont probablement vu l'occasion d'affirmer leur autoritarisme.

De Robien est en difficulté sur ce dossier, mais il s'acharne et cela ne s'explique que par la volonté

gouvernementale de casser le métier, de donner un critère « objectif » au mérite et de préparer la globalisation des services. Il s'agit de montrer que les enseignants acceptent de ne plus avoir une définition hebdomadaire des services (ce qui est le cas quand ils peuvent varier de 20 %). Il serait alors si facile de passer à une définition annuelle. Tant que votre quota n'est pas rempli (et c'est le cas quand vous êtes malade, quand vous êtes en stage ou en voyage), pas d'heure supplémentaire...

Attention aussi à la tactique de la division des personnels. Ne laissons pas broyer nos collègues TZR sous le prétexte qu'ils sont remplaçants. Il n'y a pas de professeurs de seconde zone, les TZR ont eux aussi un statut, ils ne sont pas les larbins de l'administration. Il faut le redire, ils doivent être plus nombreux, doivent pouvoir remplir correctement leurs missions, ils ont également droit à un service défini hebdomadairement, et c'est toujours au recteur de les nommer.

Que faire dès le 3 ?

- signer l'appel collectif et refuser tout remplacement imposé,
- réagir de façon forte dès la première pression. Il faut se donner les moyens de rassembler les informations et montrer le refus collectif dès la première initiative d'imposer un remplacement,
- si le dialogue ne réussit, se mettre en grève en montrant aux parents ce que cela coûte, en terme d'heure perdues. Le SNES dépose un préavis de grève dès la rentrée pour couvrir les établissements qui feront ce choix,
- mener des actions type « grève du zèle » en supprimant toute participation aux réunions et toute activité de type bénévole. Le faire clairement savoir à l'administration et aux parents avant de le mettre en œuvre,
- préparer une riposte plus générale qui s'inscrira dans la poursuite de notre refus de la loi Fillon. Pas question de laisser passer le socle commun et ses corollaires comme l'apprentissage à 14 ans.

Emplois :

En janvier, les dotations globales seront connues, en clair combien de postes encore supprimés, même si le détail ne sera pas communiqué à cette date. La première tâche des SI est de contester éventuellement les prévisions d'effectifs, car tout dépend de cela. Il n'y a rien de logique là dedans, il s'agit aussi de justifier les suppressions d'emplois. La bataille est à mener dans l'unité, pour ne pas accepter des suppressions qui se traduiraient par l'aggravation des conditions de travail.



A nous de nous montrer imaginatifs afin d'occuper le terrain et les médias, même s'il ne s'agit pas de se leurrer : il faudra des mobilisations de grande ampleur.

Ajoutons qu'il n'y a toujours pas d'annonces sur les postes aux concours, ni sur les capacités d'accueil. Ces trop longs silences sont généralement de mauvais augure.

Le SNES a écrit au ministre sur la question de la précarité et la FSU lance une pétition avec la CGT et SUD. C'est bien la question des recrutements qui est en jeu, et il faut souligner combien devant la situation dramatique de nombreux collègues, l'Etat se comporte en patron voyou.

Les revendications du SNES pour les non titulaires :

Le réemploi de tous les non-titulaires à l'année et à plein traitement sans recours aux vacances.

Le paiement immédiat du chômage.

L'amélioration immédiate des conditions de travail des non-titulaires (reconnaissance de l'ancienneté et grille des salaires évolutive ; paiement des mêmes primes et indemnités que les titulaires : droit réel à la formation, reclassement revalorisé.)

De nouvelles mesures de titularisation pour tous dans les corps de la fonction publique.

Arrêt de recrutement de nouveaux non-titulaires et augmentation des postes de titulaires.

Fonction publique et salaires :

Contre le « donnant-perdant » (aucune augmentation globale et en échange des avantages que ne percevra qu'une infime minorité des personnels enseignants), l'ensemble des fédérations de fonctionnaires a refusé le pseudo-dialogue proposé par le ministre. Les revendications minimales (1.8%) ne sont même pas abordées.

Dans le même temps, les négociations se poursuivent dans le privé. Qu'en sortira-t-il ? La CGT a annoncé sa volonté de poursuivre, oubliant un peu vite que la FSU avait fait la même chose dès le 5 octobre. Il nous faudra peser pour que l'indispensable démarche unitaire se fasse dans le respect des revendications de chacun, et notamment, même si cela déplaît à certains (ah ! Chère que se défendant de ne défendre « que » les fonctionnaires !) la Fonction Publique et les salaires et pensions.

Rappelons quelques vérités même douloureuses : depuis 1982, la valeur du point d'indice a perdu 15% en brut et 25% en net. Le salaire d'embauche d'un certifié qui représentait 207% du SMIC ne représente plus que 127% aujourd'hui. La revendication salariale est bien une urgence...

Droits et libertés

Dans notre région, le préfet n'a pas décidé d'instaurer un couvre-feu. Pourtant les mesures d'exception restent en vigueur et le prétexte désormais invoqué est la crainte de la nuit de la St-Sylvestre. La question de la démocratie reste donc posée, et cela d'autant plus que le gouvernement ne dit plus rien des faits qui ont déclenché les troubles. Bien au contraire, les mesures annoncées vont dans le sens du renforcement de l'exclusion. La FSU demande donc la levée de ces textes.

Fonds sociaux : des collégiens et des lycéens privés de cantine !

PAR NOËLLE CÉLÉRIER

Dans la majorité des établissements de notre académie, les fonds sociaux, crédits d'Etat destinés à aider les familles les plus démunies pour des besoins aussi élémentaires que la cantine, le matériel scolaire ou le suivi des activités, diminuent depuis plusieurs années.

Le rectorat sollicité à plusieurs reprises à ce sujet a toujours apporté les mêmes réponses, y compris lors du CTPA du 22 novembre : il lui est difficile de fournir des renseignements précis sur les crédits engagés annuellement, mais il conteste la diminution au niveau académique, expliquant seulement que certains établissements se retrouvent moins dotés parce qu'ils font un mauvais usage de ces fonds ou parce qu'ils alimentent leurs fonds de réserve...

Certains des arguments de l'administration nous inquiètent dans la mesure où ils laisseraient imaginer un suivi bien fantaisiste des questions budgétaires par le rectorat, ce que nous ne voulons pas croire. D'autres nous paraissent révéler une mauvaise appréciation des situations réelles. Ainsi, si des gestionnaires ont parfois utilisé une partie des fonds sociaux pour des dettes impayées, c'était le plus souvent pour des familles en grande difficulté financière qui n'avaient pas déposé de demandes préalables. Il ne s'agit donc pas d'un dévoiement de l'utilisation des fonds sociaux comme nous l'avons entendu. Enfin, le rectorat semble s'étonner de la gestion inégale des fonds sociaux selon les établissements ; n'est-ce pas la conséquence logique d'un dispositif dont nous avons relevé dès l'origine le principe inégalitaire et la gestion arbitraire ?

Le SNES et la FSU ont revendiqué en priorité une véritable politique de développement et de revalorisation des bourses d'Etat pour répondre aux difficultés sociales des élèves, fortement préjudiciables au bon déroulement de leur scolarité. Mais le gouvernement a renoncé à promouvoir les bourses, et les fonds sociaux sont devenus indispensables pour aider les élèves qui connaissent des difficultés sociales alors que la pauvreté progresse.

Aujourd'hui, de nombreux S1 de collèges et lycées de l'académie nous alertent sur la gravité de la situation : plusieurs établissements scolaires ont

épuisé leurs crédits fonds sociaux, d'autres tentent de répartir une enveloppe très insuffisante face aux besoins croissants d'élèves en détresse sur le plan social.

Or, à ce jour, ils n'ont reçu aucun versement pour l'année 2006 : est-ce une conséquence des restrictions budgétaires successives ou la suppression des fonds sociaux à compter de 2006 ? La dernière hypothèse n'est pas à exclure dans la mesure où la loi de finances 2006 ne prévoit pas d'engagement de dépenses concernant les fonds sociaux : cette absence de garantie confirme la non pérennité de cette mesure. Le gouvernement a-t-il pris la décision de supprimer les fonds sociaux, alors que les événements récents l'ont conduit à multiplier les déclarations sur les aides qui existent pour les familles démunies, sur les efforts entrepris en matière de cohésion sociale et pour l'égalité des chances ? A la rentrée de janvier, plusieurs milliers d'élèves de nos collèges et lycées vont-ils devoir renoncer à manger à la cantine, parce qu'ils ne pourront plus recevoir cette aide ? Nous nous y refusons !

De plus en plus d'établissements se mobilisent depuis quelques semaines dans notre académie avec des tracts et pétitions associant parents et personnels. Ces actions initiées par des collèges de Lens (Jean Jaurès, Michelet) se multiplient, les gestionnaires de plusieurs établissements se préparant à annoncer aux familles la fin de l'aide à partir de janvier 2006 et les assistants sociaux rendant compte de la détresse qu'ils rencontrent.

Vous trouverez sur le site académique du SNES, les échos de ces actions ainsi que les tracts et pétitions proposés à Lens, Villeneuve d'Ascq...

Avec les établissements mobilisés sur cette question à la veille des vacances de Noël, nous demandons au rectorat de débloquer rapidement les crédits nécessaires afin que les fonds sociaux parviennent dans les collèges et lycées avant la rentrée de janvier 2006, pour qu'aucun élève ne soit privé de cantine !

En l'absence de réponse positive, la mobilisation devra prendre une ampleur nouvelle et la section académique s'y emploiera de toutes ses forces.

Elections professionnelles : le SNES et la FSU confortés par les personnels !

PAR CHRISTIAN CHAMPIRÉ

La section académique de Lille tient à remercier tous les personnels qui ont accordé leur confiance aux listes présentées par le SNES et la FSU et en premier tous les syndiqués qui ont participé à leur niveau à la campagne électorale pour favoriser la participation des collègues et ainsi renforcer la position du SNES.

Le SNES renforce sa majorité absolue pour l'ensemble du second degré : majorité absolue renforcée chez les certifiés, chez les COPsy et DCIO et chez les Mi-Se ; une légère baisse mais toujours la majorité absolue chez les agrégés ; une majorité relative de 28 points chez les CPE et une perte, pour 11 voix, de la majorité relative chez les Pegc.

La participation a été globalement en baisse, exception faite des COPsy et DCIO. Ceci est inquiétant pour l'avenir mais n'est pas vraiment surprenant. En effet, depuis 3 ans ce gouvernement et cette majorité sont sourds à toutes les revendications et à toutes les formes d'expression des personnels, que celles-ci soient syndicales ou politiques. **Le paritarisme sort affaibli de cette période.** Les collègues s'interrogent sur son utilité, à raison lorsque l'on doit constater que lors du dépouillement, ce vendredi 9 décembre, le recteur n'a pas trouvé un moment, entre 7h45 et 21h, pour venir voir ce qui se passait en salle des examens du rectorat ! C'est une première malheureusement significative. Il n'empêche que ce phénomène étant identifié, c'est à nous de faire le nécessaire pendant ce prochain mandat pour inverser cette tendance.

Si le SNES et la FSU progressent, il n'en est pas de même pour le SGEN qui recule, sauf chez les agrégés. Ceci était attendu, tant le positionnement de la CFDT lors des conflits, en particulier celui des retraites, a affaibli les luttes syndicales mais aussi en raison du soutien du SGEN à certains aspects de la loi Fillon. Ce recul lui fait perdre un

siège chez les COPsy-DCIO. **Recul aussi pour le SNALC** et là c'est une surprise pour tous ceux qui pensaient qu'un vent réactionnaire soufflait chez les enseignants. Le SNALC et sa fédération ont été les seuls à voter pour l'apprentissage à 14 ans et certains média affirmaient que cette position était comprise et approuvée par les collègues ; or, en collègue, c'est-à-dire chez les principaux intéressés, le SNALC ne fait que 9,05% des voix et régresse ! **FO recule aussi et de manière importante par rapport à sa présence.** Il est vraisemblable que le message brouillé de l'action dans l'unité mais jamais avec les autres sous les prétextes les plus divers a dû lasser les électeurs. Le SNCL recule lui aussi et de façon spectaculaire passant de 5% à 4% dans les catégories où il se présente

Chez les organisations qui progressent, il y a le SNETAA. Ce n'est une surprise que pour ceux qui font du syndicalisme désincarné. La section académique du SNES a toujours expliqué que le départ du SNETAA serait une mauvaise chose pour la FSU car les personnels des LP étaient attachés à leur organisation syndicale. Notre analyse était juste mais elle ne doit pas nous faire renoncer à renforcer la FSU par tous les moyens. C'est pourquoi nous avons décidé d'aider et de soutenir fortement le SNUEP-FSU qui a vu son score passer de 2,9% à 5%. Bien sûr ceci n'est pas suffisant pour la FSU, 1ère fédération de l'éducation, mais cela montre que nous devons continuer d'aider les militants du SNUEP à être au plus près des personnels des LP et de leurs revendications. **Progrès aussi pour SUD Education, mais loin des ambitions et des attentes de certains.** Il est vrai qu'en étant dans l'incapacité de présenter de nouvelles listes, chez les CPE ou chez les profs d'EPS par exemple, cette organisation avait montré que son renforcement en militants et en syndiqués ne devait pas être celui que certains média lui prêtaient. Ce progrès inférieur à 1% sur le total est par contre significatif chez les COPsy-DCIO puisqu'il permet de prendre un siège au SGEN, mais à une voix près, sinon c'est nous qui le prenions ! A noter que chez les CPE, SUD recule. Il paye, probablement,

la campagne calomnieuse qu'il a menée ces derniers temps contre le SNES et ses militants. **L'organisation qui, en proportion, a le plus progressé est le SE-UNSA.** Là encore, certains peuvent être surpris mais il nous semble que deux raisons et une réalité peuvent être avancées. D'abord, il faut constater que le SE progresse en collègue où il est la 2ème force syndicale mais il régresse en lycée et en particulier chez les agrégés. Ensuite, le nombre de Pegc est resté élevé et la diminution très sensible entre 1999 et 2002 s'est réduite de moitié. Bref, il reste des militants du SE dans les collèges et la distribution massive en début d'année d'un dossier de présentation de ce syndicat, tout en couleur avec la déclinaison de l'empire FEN, rappelait la vivacité persistante de cette organisation dans notre académie. Enfin, les collègues voient arriver massivement les néo-titulaires et depuis 3 ans principalement les néo-titulaires de notre académie, or à l'IUFM de Lille le SE est très présent, non seulement pour le 1er degré mais aussi pour le 2nd degré. Il était prévisible que cette présence serait « récompensée ». Le SE-UNSA a ainsi emporté le dernier siège chez les certifiés pour 9 voix d'écart avec nous, siège que nous avons pris il y a trois ans. Pour le SNES, cette perte d'un siège, alors même que notre pourcentage augmente chez les certifiés (de 50,10% à 51,45%), ne doit pas masquer le fait que ces résultats sont positifs et que nous renforçons notre majorité, en valeur comme en écart avec la 2ème organisation syndicale. Cette perte nous rappelle que la baisse de participation n'est jamais une bonne chose et que nous devons tout faire dans 3 ans pour faire voter le plus grand nombre de collègues. L'échec des luttes menées en 2003 devait nous être fatal, tout comme la prise de position de la section académique lors du référendum sur le traité constitutionnel européen. **Il n'en a rien été : le SNES sort renforcé et la syndicalisation est bonne. Elle peut être améliorée, puisque ces élections professionnelles montrent que nombreux sont les collègues qui nous font confiance et qui ne sont pas encore syndiqués. Nous devons donc relancer la campagne de syndicalisation et renforcer le SNES.**

Ce soutien massif des personnels au SNES et à la FSU doit être entendu par le ministre et par le gouvernement. Les revendications du SNES sont soutenues par la majorité de la profession. Que ce soit sur les retraites, sur la décentralisation,

sur la loi Fillon, sur le budget ou les salaires, sur les suppressions d'emploi ou les remplacements à l'interne, les personnels rejettent la politique éducative, économique et sociale de ce gouvernement. La grève du 24 novembre dernier a rappelé le pas-

sif. Le résultat de ces élections doit permettre de relancer les actions les plus unitaires aussi bien à l'Education nationale, que pour la Fonction publique et l'interprofessionnel.

Elections professionnelles 2005 : résultats de l'académie de Lille

CATEGORIES	EXPRIMES	SNES et FSU	SGEN	SNALC	SE	FO	CGT	SUD	SNCL	SNETAA	SNPCT	%
AGREGES	1649	50,21%	11,83%	20,38%	4,12%	5,40%	1,76%	5,22%			1,09%	100%
CERTIFIES	9474	51,45%	10,09%	11,33%	8,67%	6,08%	3,64%	5,13%	3,62%			100%
CPE	646	44,12%	16,25%		10,68%	5,88%	6,81%			16,25%		100%
CIO	314	53,50%	21,97%			10,83%		13,69%				100%
SOUS TOTAL ACAD	12083	50,94%	10,97%	11,66%	7,93%	6,10%	3,46%	5,09%	2,84%	0,87%	0,15%	100%
MI-SE	751	72,17%	4,93%		7,59%	5,73%	5,59%		3,99%			100%
PEGC	996	32,53%	8,73%	5,72%	33,63%				19,38%			100%
ACADEMIE (SNES)	13830	50,77%	10,48%	10,60%	9,76%	5,64%	3,33%	4,45%	4,09%	0,76%	0,13%	100%
EPS	1439	85,06%	3,41%		7,02%	2,15%	2,36%					100%
CE EPS	175	78,29%			14,86%		6,86%					100%
PLP	3508	5,02%	12,46%		7,90%	5,07%	21,47%	3,05%		43,10%	1,94%	100%
2nd degré ACADEMIE	18952	47,02%	10,63%	8,05%	9,64%	5,43%	6,92%	3,97%	3,11%	8,88%	0,47%	100%

EVOLUTION 2005 - 2002

CATEGORIES	EXPRIMES	SNES et FSU	SGEN	SNALC	SE	FO	CGT	SUD	SNCL	SNETAA	SNPCT	%
AGREGES	1649	-2,0%	1,7%	-0,4%	-0,6%	-0,9%	0,0%	1,1%			1,1%	100%
CERTIFIES	9474	1,4%	-1,9%	-0,9%	1,9%	-1,3%	0,4%	0,9%	-0,5%			100%
CPE	646	-2,1%	-0,9%		0,2%	5,9%	0,2%	-5,8%		2,5%		100%
CIO	314	1,7%	-6,1%			-0,4%		4,7%				100%
SOUS TOTAL ACAD	12083	0,8%	-1,4%	-0,8%	1,4%	-0,9%	0,3%	0,7%	-0,5%	0,2%	0,1%	100%
MI-SE	751	0,9%	-0,6%	0,0%	0,1%	0,9%	-0,2%		-1,1%			100%
PEGC	996	-0,2%	0,6%	1,5%	2,7%	0,0%	-2,3%		-2,3%			100%
ACADEMIE (SNES)	13830	0,1%	-0,9%	0,1%	1,0%	-0,5%	0,0%	0,8%	-1,0%	0,2%	0,1%	100%
EPS	1439	2,5%	-1,1%	-2,1%	0,7%	-1,0%	1,0%					100%
CE EPS	175	13,1%			-15,1%		2,1%					100%
PLP	3508	2,1%	-2,1%	-0,8%	0,6%	-2,7%	1,0%	0,5%		1,2%	0,2%	100%
2nd degré ACADEMIE	18952	2,2%	-0,7%	-0,1%	1,1%	-0,7%	0,8%	0,8%	-0,7%	1,3%	0,2%	100%

Composition des CAPA	Elus 2002	SNES et FSU	SGEN	SNALC	SE	FO	CGT	SUD	SNCL	SNETAA	Elus 2005
AGREGES	9	6	1	2	0	0	0	0			9
CERTIFIES	19	11	2	2	2	1	0	1	0		19
CPE	8	5	1		1		0	0		1	8
CIO	5	3	1			0		1			5
MI-SE	4	2	0		0	0	0		0		2
PEGC	5	2	0	0	2		0		1		5
T ACAD	50	29	5	4	5	1	0	2	1	1	48
écart		- 3	- 1	0	1	0	0	1	0	0	- 2

Nous perdons 2 sièges chez les Mi-Se puisqu'ils n'ont eu droit, pour les élections de 2005, qu'à deux élus pour 1500 électeurs !

Décentralisation :

une mise en œuvre chaotique

PAR GEORGES BOUCHART ET MICHEL DEVRED

Les personnels TOS et ceux qui les gèrent voient s'ouvrir la période de choix quant à leur statut (demeurer fonctionnaire d'Etat ou devenir fonctionnaire territorial) dès le début de l'année 2006. Les élus des personnels, comme les autres membres des C. A. vont être sollicités par les opérations juridiques et administratives du transfert en début d'année.

Le problème est que les collectivités territoriales s'expriment a minima, invoquant la longue phase de « résistance » au transfert imposé avec brutalité par le gouvernement Raffarin et celui de son successeur. En ce mois de décembre 2005 déjà bien commencé, nous ne savons toujours rien des modalités concrètes qui seront soumises aux CA des EPLE. Il semble que des conventions provisoires, très formelles, seront soumises au vote, puis des conventions définitives aux enjeux beaucoup plus importants.

La collectivité la plus silencieuse a été le Conseil Général du Nord (une audience il y a plusieurs mois) ; la Région dans la moyenne (une expression très brève au CAEN de fin septembre et une audience dans la foulée sur le thème de l'apaisement et du "wait and see"). Le Conseil Général du Pas de Calais fut plus prolifique (2 audiences et des expressions régulières –que nous avons sollicitées- lors des CDEN). Mais le dispositif annoncé par le C. G. du Pas de Calais a constamment évolué : les conventions provisoires devaient être examinées dès la fin de l'année scolaire 2005 ; puis novembre-décembre ; lors du dernier CDEN (29 novembre) nous apprenions que ce serait janvier et dans le même temps surgissait, sans concertation hormis celle du SNP-DEN (syndicat des chefs d'établissement), un système curieux de remplacement de certains TOS pour les courtes durées. (cf communiqué FSU 62 du 7 décembre).

Il nous faut donc anticiper les questions à traiter, soumises prochainement au vote dans les CA et préparer notre positionnement.

Ces conventions (définitives) sont prévues dans l'article 82 - X de la loi 2004-809 du 13 août 2004

(loi de décentralisation). Il est indiqué « une convention passée entre l'établissement et, selon le cas, le conseil général ou le conseil régional précise les modalités d'exercice de leurs compétences respectives ».

Examinons les principaux problèmes : c'est autour de ces questions que les enjeux sont importants et nombreux.

Le champ de la convention

Le projet doit impérativement contenir une annexe individualisée pour chaque établissement, cette annexe faisant partie intégrante de la convention :

un article de cette dernière doit y renvoyer explicitement. L'annexe doit décrire les conditions d'exercices des missions décentralisées (hébergement, accueil, entretien). Et donc indiquer quelle est la nature de ceux qui assurent ces missions : TOS dans l'établissement, TOS extérieurs à l'établissement (cas d'une cuisine centrale par exemple), voire entreprise privée.

L'article de la convention qui renvoie à l'annexe doit donc indiquer (par exemple) : « une annexe, partie intégrante de la convention, indique les conditions d'exercice des missions d'accueil, d'entretien et d'hébergement dans l'établissement. Elle

Motion FSU : convention - décentralisation

Avec la loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, le gouvernement Raffarin a mis en œuvre une décentralisation contre l'avis des personnels et des collectivités locales (la quasi totalité des régions et plus de la moitié des conseils généraux).

La FSU et ses syndicats présents en lycées et collèges (SNASUB, SNES, SNEP, SNICS, UNATOS, SNUASFP, SNUEP,) se sont opposés au printemps 2003 à cette fausse décentralisation qui démantèle le service public de l'Education Nationale et le livre aux aléas des décisions de gestion des exécutifs locaux. Selon les départements, selon les régions, les personnels ne seront plus traités de la même manière. Nous connaissons cette situation dans les communes avec le personnel mis à disposition des écoles. Nous ne l'acceptons pas !

A Région modeste, Education modeste, nous ne l'acceptons pas !

Le risque d'externalisation, c'est à dire confier par délégation des missions aux entreprises dans les lycées ou les collèges (ce que tente de faire le Conseil Général dans les Collèges du Pas de Calais dès le 1er janvier 2006 en proposant aux établissements une convention pour faire assurer le remplacement des Ouvriers d'Entretien et d'Accueil en congé de maladie ou d'accident du travail par des associations-entreprises d'insertion), nous le l'acceptons pas !

Le gouvernement a forcé la décision des conseils régionaux et généraux en permettant aux préfets de se substituer à ceux qui avaient refusé de signer, nous ne l'acceptons pas !

En même temps qu'il effectue un transfert de charges, le gouvernement réduit les possibilités de ressources fiscales des collectivités.

Aujourd'hui les collectivités locales sont conduites à présenter des conventions de partenariat dans ce cadre de la décentralisation avec les établissements scolaires. Et si nous soulignons l'esprit d'ouverture du conseil régional Nord Pas de Calais, nous n'avons pas pour autant changé de position sur le principe.

Dans l'intérêt des élèves, des parents d'élèves, des personnels, pour le respect de l'égalité de traitement et d'accès, l'Education doit rester nationale !

Nous refusons donc d'avaliser, aujourd'hui comme hier, la décentralisation – Raffarin et appelons l'ensemble des membres des conseils d'administration des lycées et collèges à voter contre ces conventions. Nous continuons à exiger l'abrogation de la loi du 13 août 2004 de décentralisation, le retour des personnels TOS et de leurs missions dans le cadre de la fonction publique d'Etat, des moyens d'Etat pour assumer normalement nos missions.

Nous demandons aux élu-e-s des engagements forts en ce sens..

précise, en particulier, la nature des personnels ou des entreprises amenés à les assurer sous la responsabilité du conseil général (ou du conseil régional) ».

Un tel article, et son annexe, sont essentiels car il contraint, face à toute tentative d'externalisation voire de privatisation de certaines missions, à une modification de la convention, ce qui empêche toute opération de ce type en catimini et impose un débat en amont de la décision.

L'utilisation des locaux

Certains départements souhaitent disposer des locaux des collèges dans les mêmes conditions que les communes peuvent le faire voire même au-delà. Les conditions d'utilisation des locaux scolaires du second degré n'ont pas été modifiées par la récente loi de décentralisation. On se reportera au texte du code de l'Éducation : Art. L. 212-15 (complété par l'article 207 de la loi n°2005-157 du 23 février 2005)

Il est donc clair que toute rédaction dans une convention contraire à l'article ci-dessus est totalement illégale.

L'attribution des logements de fonction

Les règles d'attribution des logements de fonction n'ont pas changé avec la loi de décentralisation ni avec les décrets d'application. **Les règles restent celles définies par le décret 86-428 du 14 mars 1986.** Les logements de fonction sont attribués par la collectivité de rattachement **sur proposition du conseil d'administration.** Cela devrait signifier que l'attribution par la collectivité de rattachement ne peut se faire que sur les propositions faites par le CA, mais elle ne peut statuer sur quelque chose qui n'est pas proposé par le CA de l'EPL. La collectivité ne peut donc en particulier imposer une attribution qui n'a pas l'accord du CA, mais peut refuser une attribution proposée par le CA. Dans tous les cas, seul l'intérêt de l'établissement doit être pris en compte dans l'attribution de logements, en particulier en cas de nécessité absolue de service, à l'exclusion de toutes autres considérations, par exemple le logement des agents du département ou de la région non affectés dans l'établissement. Certaines collectivités de rattachement souhaitent avoir la maîtrise totale de ces attributions. La loi n'autorise pas la collectivité locale de rattachement à l'avoir. Toute convention qui modifierait cette règle serait illégale.

Un débat doit avoir lieu avec chacune des collectivités locales. En cas de divergences fortes tout reposera sur les CA des EPLE.

Bilan de la rentrée scolaire 2005

PAR KARINE BOULONNE

Le Comité Technique Paritaire Académique du 22 novembre a porté en particulier sur le bilan de rentrée pour les élèves (effectifs et orientation). Malheureusement, les tendances dénoncées en 2004 se confirment.

La baisse démographique se poursuit :

5 477 élèves en moins en collège (-3.3 %), 2271 (- 2.95 %) en lycée et 561 en LP (-1.04 %), soit un total de 8309 élèves qui a servi à justifier la suppression de 895 postes dans le 2nd degré l'an dernier (1 prof en moins par tranche de 9 élèves) ! Gageons que la prochaine hausse démographique ne s'accompagnera pas de créations dans les mêmes proportions, nos collègues du 1er degré peuvent en témoigner avec 2 créations pour 2 400 élèves en plus !

Des effectifs de plus en plus lourds en lycée :

Nous ne faisons pas cours à des moyennes, mais à des classes de plus en plus chargées. Où sont les améliorations de l'encadrement et de nos conditions d'enseignement promises il n'y a pas si longtemps, pour nous faire accepter à l'époque les effectifs déjà lourds ? Pour justifier l'injustifiable (le budget 2006 prévoit 11 000 postes aux concours pour 17 300 départs en retraite), l'administration n'hésite pas à revenir sur des garanties données précédemment. Il est vrai que 3 recteurs en 3 ans, cela ne facilite pas la tenue des engagements.

une moyenne à 30.4 élèves mais

- 2nde : 440 classes de 31 élèves ou plus (soit 54.86 % des classes de 2nde)
- 63 classes de 35 ou plus (7.85 % des classes)
- 1^{ère} : 283 classes de 31 ou plus (31.4 % des classes)
- 59 classes de 35 ou plus (6.54 % des classes)
- Tale : 357 classes de 31 ou plus (37 % des classes)
- 89 classes de 35 ou plus (9.23 % des classes)

Un privé toujours plus présent

La part du privé ne cesse de croître : 26.6 % des élèves en collège (contre 26.2 en 2004 et 25.4 en 2003), 27.45 % en lycée (contre 26.9 en 2004 et 25.9 en 2003). Des disparités très fortes sont à constater entre le Nord et le Pas de Calais, plus résistant à cette progression, ainsi qu'à l'intérieur des départements : plus de la moitié des collégiens de la métropole lilloise sont scolarisés dans le privé alors que la proportion s'inverse à l'entrée en lycée. Significative aussi l'orientation dans le post-bac : le privé est choisi par défaut, preuve une fois de plus que la qualité du service public d'éducation est reconnue par les parents et les professionnels (voir tableaux sur site académique du SNES).

L'administration doit sérieusement se saisir du problème pour éviter une nouvelle déperdition et ren-

verser la tendance. Il serait inadmissible de faire porter aux personnels la responsabilité d'une « fuite vers le privé » alors que les restrictions budgétaires dans le public montrent quotidiennement leurs effets. (voir déclaration sur le site

http://www.lille.snes.edu/Spip/article.php?id_article=871)

Orientation : l'écart se creuse avec les moyennes nationales

L'académie a un taux de scolarisation des moins de 3 ans supérieur à la moyenne, pourtant les élèves arrivent en 6ème avec un an de retard. Mme le Recteur a profité de ce CTPA pour nous annoncer sa volonté d'accentuer les efforts de l'académie sur le premier degré. Les représentants de la FSU en ont pris acte, à condition que les moyens ne soient pas pris à un 2nd degré déjà bien mal traité et en faisant remarquer que les pays nordiques qui recueillent les meilleurs résultats selon l'enquête PISA, bénéficient de classes de 14 élèves.....

Concernant le 2nd degré, les orientations en CAP et 2nde pro augmentent et le taux de passage en 2nde GT est le plus bas depuis 5 ans (53.8 % contre une moyenne nationale à 60.9 %), et pourtant le doublement en 2nde concerne près de 20 % des élèves (conforme à la moyenne nationale). La série L est toujours aussi fragile (9.6 % des orientations), les séries technologiques, et en particulier les STI, s'effondrent (17.2 % des élèves s'orientaient en STT en 2000 contre 13.6 actuellement, ce qui correspond à la moyenne nationale ; pour la même période, les STI sont passées de 8.5 à 6.9 %).

La question des offres d'enseignement, des options doit être sérieusement revue ! Les dotations en baisse depuis 5 ans conduisent à la suppression des enseignements les plus fragiles, obligent les élèves à faire des choix de plus en plus limités, qui ne correspondent pas à leurs projets ou leurs souhaits. Nous avons également reposé le problème de PAM, logiciel chargé de l'affectation des élèves : peut-on considérer que l'orientation est réussie quand des vœux ont été suggérés aux élèves pour qu'ils ne se retrouvent pas sans affectation ?

Au final, peu de réponses, en particulier aux déclarations préalables faites en début de séance par les organisations syndicales, hormis FO qui a choisi le silence (désapprobateur ?) pendant toute la réunion. **Plus que jamais, il est nécessaire de faire remonter au S3 les situations de vos établissements : nous avons besoin d'éléments concrets pour étayer nos argumentations et opposer la réalité des chiffres et des cas à une administration qui croit ou feint de croire à « une rentrée techniquement réussie ».**

Zones de remplacement : que veut le rectorat ?

PAR CHRISTIAN CHAMPIRÉ

Notre académie connaît un mouvement des recteurs particulièrement rapide ces dernières années, laissant rêveurs les collègues qui attendent depuis des années de pouvoir retourner dans l'académie de leur choix. A chaque arrivée, les nouveaux recteurs font le même constat : 15 zones de remplacement (ZR) pour deux départements, ceci n'est conforme ni aux instructions ministérielles ni à la bonne gouvernance qui voudrait des ZR étendues jusqu'aux limites départementales !

Parmi les « aspects positifs » de la colonisation que nous serions chargés d'enseigner, si la loi de février finissait par devoir s'appliquer, il y a l'enrichissement de la langue française avec une expression comme : « faire suer le burnous ». Tout le monde comprend aisément que plus les ZR sont étendues, plus les collègues TZR se retrouvent dans des situations délicates pour assurer correctement leurs remplacements. Si l'objectif est de montrer que les TZR ne remplissent pas correctement leur rôle et qu'il vaut mieux compter sur du remplacement à l'interne ou sur des précaires, il vaut mieux, en effet, leur rendre la tâche impossible, par exemple en fusionnant des ZR. Si, au contraire, l'objectif est d'assurer aux élèves un service public d'éducation de qualité, il vaut mieux regarder le fonctionnement des remplacements dans notre académie sans présupposés.

Rappel des principes : pour le ministère, seuls les TZR qui n'ont pas d'affectation à l'année (AFA ou REP) sont pris en compte dans les calculs d'uti-

lisation. En effet, décompter les collègues qui vont travailler toute l'année sur un poste pourrait permettre de montrer que les TZR travaillent réellement. Dans notre académie, un TZR sur trois est affecté à l'année. Il ne reste qu'un peu plus de 1 000 TZR pour suppléer les quelques 20 000 collègues titulaires d'un poste, soit environ 5% de capacité de suppléance, ce qui n'est pas suffisant pour faire face à tous les besoins. Toutefois, d'une discipline à l'autre, les contrastes sont importants. En allemand, le taux d'utilisation en suppléance est de 26%, en STI il est de 29%, en lettres modernes de 50%, mais en sciences physiques il est de 97%, en anglais de 85%, en espagnol de 83%, en maths de 79% alors que Ferry voulait qu'il atteigne 55%, puis 60%.

Nos TZR travaillent et même plus que ce que le ministère attend malgré les disciplines excédentaires. Bien sûr, ce sont ces dernières qui sont mises en avant pour expliquer que les TZR sont payés à ne rien faire. La réalité, c'est que le rectorat est bien en peine d'assurer des remplacements dans nombre de disciplines. Où trouver un TZR d'histoire disponible dans les ZR de Maubeuge, Cambrai et Douai-Valenciennes ? Comment assurer un remplacement en allemand sur les zones de Boulogne, Calais et Dunkerque ? Assurer un remplacement en lettres classiques, en arts plastiques ou en sciences physiques : impossible ! Sans parler des disciplines qui n'ont toujours aucun TZR ou presque pour assurer des remplacements comme éducation, italien, SES ou documentation.

Au final, tout recteur arrivant dans notre aca-

démie devrait se féliciter de l'efficacité des TZR et expliquer au ministère que des zones réduites permettent aux TZR d'assurer facilement les remplacements et qu'un nombre suffisant de TZR par zone est la condition indispensable pour assurer les remplacements. Si ces objectifs sont bien les siens, Madame le Recteur devrait parvenir à cette conclusion en analysant la situation dans notre académie... Il n'empêche qu'elle fait travailler ses services sur la fusion des zones de Roubaix-Tourcoing et de Lille. L'idée n'est pas nouvelle : il y a deux ans, nous avons déjà dû montrer qu'il n'y aurait aucune amélioration à attendre d'une telle fusion, mais cette zone est enclavée, limitrophe de deux zones seulement, donc des TZR sont susceptibles d'être sans remplacement. Pourtant, en portugais, une TZR de Roubaix est affectée à l'année à Cambrai ! Pourtant, les TZR de Roubaix sont utilisés à 67% contre 56% pour ceux de Lille et 57% en moyenne sur l'académie ! Pourtant, les TZR de Roubaix sont à 26% affectés sur une zone limitrophe pour effectuer des remplacements, en particulier sur Lille, alors que la moyenne académique n'est que de 21% ! Pourtant, les TZR de Roubaix en attente ont tous leur alter ego dans la même situation sur la ZR de Lille, ce qui montre cette année encore que la fusion des zones n'apporterait aucun moyen supplémentaire. Au lieu de focaliser sur une fusion, nous avons demandé à ce que le rectorat fasse un véritable bilan de la fusion des zones de Douai et de Valenciennes.

Le tableau ci-dessous montre que loin des clichés, les TZR de notre académie sont utilisés au-delà des objectifs ministériels malgré une augmentation de près de 300 TZR à cette rentrée :

Situation le 20 octobre 2005	TZR	Affectés en AFA et REP	capacité de suppléance	en suppléance	en attente	% utilisation en suppléance	% TZR utilisés
Total	1571	524	1047	596	451	57%	71%
Disciplines non excédentaires	962	383	579	413	166	71%	83%
Disciplines excédentaires	609	141	468	183	285	39%	53%

Les disciplines excédentaires sont lettres modernes, allemand, physique appliquée et STI

Des exemples de « gestion humaine » des TZR pour le rectorat

→ TZR pendant quelques années, notre premier collègue obtient enfin un poste fixe dans un lycée de Valenciennes ; malheureusement, victime d'une mesure de carte, il fait des vœux en établissement puis un vœu sur ZR pour éviter une extension qui l'éloignerait de son domicile. De nouveau TZR, sa situation se dégrade rapidement. En septembre, le rectorat l'affecte à Trelon, ZR de Maubeuge, alors qu'il est rattaché à Valenciennes et habite Roubaix. Le rectorat accepte d'annuler cette affectation. En octobre, le rectorat l'affecte en LP sur sa zone et malgré sa requête le maintient sur un poste de lettres-histoire, majoritairement en lettres, pour lui qui est certifié d'histoire-géographie ! En novembre, le rectorat l'affecte jusqu'à fin juin à Maubeuge et refuse de réexaminer sa situation !

→ TZR néo-recrutée et nommée sur la ZR de Calais, notre seconde collègue s'inquiète à la rentrée de n'avoir aucune affectation. Lorsque, début septembre, le rectorat lui propose une affectation pour 9h au lycée de St Pol-sur-Ternoise, elle hésite puis accepte cette affectation éloignée, poussée par l'envie d'exercer sans tarder son nouveau métier. Tout se passe bien, la découverte des élèves et de son travail, les projets avec les collègues, l'intégration dans l'établissement. Lorsque début novembre elle reçoit un arrêté d'affectation pour aller aussi au lycée de Montreuil-sur-Mer, elle croit à une erreur et comme elle rencontre son IPR, cette dernière la rassure. Elle va intervenir auprès des services et tout ceci va rentrer dans l'ordre. Mais à Montreuil on a besoin d'elle et il n'y a aucun autre TZR de sa discipline sur le secteur. Comme elle ne peut remplacer les 18h de la collègue absente, l'emploi du temps est charcuté entre plusieurs collègues, savant mélange de remplacement à l'interne, de TZR et de redécoupage des horaires des classes. Devant son refus de prendre un tel complément de service, elle reçoit un courrier signé par le chef de la DPE lui expliquant qu'après avoir accepté une 1ère

affectation hors zone, il ne serait pas cohérent d'en refuser une 2ème ! Pour faire bonne mesure, son IPR lui téléphone pour lui expliquer qu'elle a de la chance, que d'autres TZR sont encore plus mal lotis (sic) et qu'elle a tort de se faire ainsi remarquer.

→ Notre troisième TZR avait compris que l'avenir de l'allemand n'avait rien de réjouissant si l'on envisageait d'avoir un poste fixe. C'est pourquoi elle a organisé elle-même sa reconversion en lettres modernes. Mal lui en a pris car le temps de réussir le CAPES externe et d'être titularisée, les postes fixes ont disparu et les mesures de carte scolaire se multiplient. De nouveau TZR... en lettres modernes, elle contacte l'inspection pour que ses compétences en allemand soient utilisées. L'an dernier, elle a ainsi eu le droit d'aller en primaire mais uniquement en heures supplémentaires. Cette année, elle espérait une gestion plus attentive, mais tout recommence de la même manière : affectation en primaire puis suppléance en lettres modernes à temps complet et la voici devant le choix entre abandonner le primaire ou faire des heures supplémentaires et des déplacements. Notre collègue a finalement décidé dans ces conditions d'abandonner les lettres modernes. La voilà de nouveau certifiée d'allemand, mais le rectorat décide, sans l'en avertir, que le retour dans la discipline d'origine s'accompagnera d'un retour sur la ZR d'origine, Armentières au lieu de Lille, avec un rattachement à Hazebrouck, alors que le dernier rattachement sur cette ZR était à Houplines. L'inspection d'allemand est, elle, royale puisqu'elle lui obtient la possibilité de poursuivre son action dans le primaire à Mons-en-Baroeul, mais à ses frais pour les déplacements ! Comme tout cela ne suffit pas, un collègue en CPA part en retraite en cours d'année dans un collège de Calais : la ZR d'Armentières n'est pas limitrophe de celle de Calais, mais qui le rectorat a-t-il trouvé pour faire le remplacement jusqu'à la fin de l'année ? Gagné !

NOUVELLE ETAPE DU REMPLACEMENT A L'INTERNE : TZR PROVISEURS !

Lors du groupe de travail sur l'organisation des élections professionnelles, le chef de la DPE avait expliqué que la présidence du bureau de vote devait être assurée par : « le chef d'établissement, son adjoint, etc. ». Lorsque nous avons demandé des précisions sur les personnels qui étaient contenus dans le « etc. », la réponse a été : « la secrétaire ».

Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir que, dans un grand lycée lillois, proche du rectorat, le « etc. » incluait les TZR en rattachement ! L'équipe de direction avait des tâches bien plus importantes ; remplacements à l'interne du proviseur, voici une initiative que le ministre n'avait pas prévue !

Non-titulaires au ministère

PAR DIDIER COSTENOBLE

A la rentrée de septembre, les non titulaires avaient installé un campement devant le Rectorat de Nice. Depuis 50 jours, les non titulaires de Créteil campent devant leur rectorat.

A l'appel de plusieurs organisations syndicales (SNES, SNEP, SNUEP, CGT et SUD) environ 150 non-titulaires représentant toutes les académies (celle de Lille était bien représentée) sont venus établir un campement place de la Sorbonne le mercredi 7 décembre. Ils sont venus planter les tentes de la précarité, symbole de la lutte des non-titulaires de l'Education nationale. Ils ont distribué des tracts et proposé des pétitions à signature. Pour cette année scolaire 2005-2006, 15000 non-titulaires sont au chômage dans le pays (plusieurs centaines dans notre académie).

Cette action fortement médiatisée s'est poursuivie par une manifestation en direction du ministère. Le but était d'être reçu en audience par le ministre ou par un représentant du cabinet. Mais le ministère a renvoyé l'audience prévue à la sous-direction des personnels, montrant par là son refus de répondre à la revendication de réemploi, d'abolition de la vacation et de l'élaboration d'un nouveau plan de titularisation. Le ministre indique ainsi qu'il ne prend pas en compte la précarité et le chômage de milliers de professeurs et CPE.

Il faut étendre et amplifier l'action dès janvier, ordre du jour de notre prochaine réunion dans l'académie. Le SNES entend œuvrer dans l'unité à la mobilisation de tous les non-titulaires et de l'ensemble de la profession contre la précarité. Dans notre académie, seulement 437 contractuels ont été nommés sur des postes à l'année. Les remplacements, même s'il était prévu qu'ils dépassent 200h, ont été confiés à des collègues vacataires. Il est très important que les collègues en question nous informent quand ils arrivent au bout des 200h. En effet, si le remplacement doit se prolonger, il est possible de transformer le contrat de vacataire en contrat de contractuel. Nous interviendrons alors auprès du rectorat.

De la même façon, si un remplacement n'est pas assuré dans un établissement, il faut nous le faire savoir. On ne peut pas se contenter de la réponse : « il n'y a personne de disponible dans la discipline ».

Bilan social : des verges pour se faire battre

PAR MICHEL DEVRED

Comme en 2002, le rectorat a présenté en CTPA le bilan social de l'académie en 2004.

C'est un document intéressant même si la version 2004 est considérablement allégée et moins facile à analyser (de 192 pages en 2002, on passe à 47). Ont disparu des points comme les mutations (cf. notre bilan ci-dessous), le bilan de formation, l'ancienneté de service, les promotions ainsi que des données sur les IPR, les chefs d'établissement. Il y a 2 ans, nous avions regretté que seuls les titulaires soient présentés, la rectification n'a pas été faite....

La population scolaire a diminué de 49423 élèves entre 1993 et 2004, dont 10083 en lycée et 25 752 en collèges (- 13, 27% au total). Seule la baisse démographique est présentée comme cause de ce déclin, le ralentissement de la poursuite d'études étant gommé. Fort bizarrement, **le tableau des effectifs**, lui, n'est pas évolutif. Le rectorat gère 37 687 personnes dans le second degré, dont 13.28 % de non titulaires. Pour les titulaires, la perte est de 1732 en 2 ans (5%). Si les agrégés sont plus nombreux (+337), les certifiés sont 1154 en moins. Mais tout va bien, puisque le taux d'encadrement s'améliore, passant de 8,8 à 9,04 postes pour 100 élèves ! Silence encore sur les réformes et les suppressions horaires qui expliquent ces évolutions. Chez les ATOSS, la diminution est de 685 personnes.

La pénurie s'est renforcée et la décentralisation qui prend en compte les effectifs au 31 décembre 2005 se révélera douloureuse pour les collectivités locales.

La part des femmes a nettement baissé, de plus de 5%, tout en restant majoritaire, mais les déséquilibres sont persistants, puisqu'elles sont minoritaires dans les postes de direction, les agrégés, et largement majoritaires...chez les contractuels. Les temps partiels sont 3 fois plus nombreux chez les femmes que chez les hommes pour qui ils sont exceptionnels sauf CPA. L'égalité a encore bien des progrès à faire.

Les données ne permettent pas de mesurer l'évolution **des âges des personnels**. Le vieillissement se marque pourtant clairement dans les pyramides des âges, puisqu'il est de 41,24 ans pour l'ensemble des personnels du second degré.

Les départs à la retraite sont un autre chapitre instructif. En 2004, 340 enseignants sont partis à la retraite, mais le rythme s'accroît rapidement, puisque les prévisions sont de : 785 en 2005, 1223 en 2006, 1489 en 2007, 1663 en 2008. Il serait donc temps d'arrêter l'hémorragie des postes, de privilégier l'ancienneté pour l'accès à la hors classe, et de recruter massivement !

Dernier chapitre, pour le sujet le plus brûlant, **les remplacements**. N'en déplaise à Allègre et à ses suc-

cesseurs, l'enseignant est rarement absent (4.16 %, en baisse de 0,89 % depuis 2002). Les femmes le sont plus souvent : congés maternité et congés pour enfants malades ! Il y a deux ans, le document comparait ce chiffre à la moyenne nationale, pour signaler que les absences étaient moins nombreuses dans l'EN. Silence cette fois : l'INSEE était elle en grève ?

Sur ces congés, plus d'un tiers sont des congés supérieurs à 15 jours. Il est donc très important de noter combien la question du remplacement court de Robien n'est pas un véritable problème. Mieux encore, les tableaux montrent que quand la situation est stable (certifiés ou agrégés), les absences sont moins nombreuses, passant sous la barre des 4 %, alors que la précarité rend les absences plus nombreuses. Le rapport met au tableau d'honneur chefs d'établissement et IPR, oubliant vite la surmasculinisation des corps, ainsi que l'âge moyen, qui ne favorisent guère les congés maternité !

Au final, ce bilan social contredit une fois de plus certaines idées reçues, et montre bien les enjeux réels de la politique gouvernementale. Les silences sont tout aussi éclairants que les tableaux. Pourquoi ne pas faire le bilan des promotions, sinon pour cacher les dégâts que provoquerait le recours au mérite ? Décidément, c'est bien difficile, la transparence !

Mouvement 2005 : le bilan

Depuis 2002, l'académie n'est plus déficitaire; il devient difficile d'y entrer sans situation familiale déclarée; pourtant les personnels en poste connaissent une aggravation de leurs conditions de travail (cf. effectifs, services à cheval sur plusieurs établissements), un alourdissement de leur tâche (volume d'heures supplémentaires).

Le volume des cartes scolaires (430) ne correspond pas à la réalité des suppressions de postes de l'an dernier (895) car beaucoup sont masquées par un complément de service dans un autre établissement.

Peu de collègues sont satisfaits du mouvement intra (28 %). Il faut dire que les postes libérés par les sortants à l'inter sont souvent peu attractifs ou en ZR.

S'ajoute à cela la crainte d'être le dernier arrivé et d'avoir à subir à son tour une mesure de carte scolaire. Les postes libérés sont donc peu attractifs.

Le dispositif APV a remplacé désavantageusement les bonifications ZEP et sensibles. Mais seuls 48 % des collègues ayant formulé un vœu APV au moins dans leur liste ont obtenu ce type d'établissement, 57.1 % y sont arrivés sans l'avoir demandé ! Au final, seuls 79.6 % des postes sont couverts. Alors que ce dispositif vise à stabiliser les équipes, les collègues n'attendent pas le bonus des 5 ou 8 ans pour demander leur mutation. L'habillage ne suffit pas, une politique de relance des ZEP est indispensable !

Le nombre de TZR (2137 cette année) est en augmentation constante, et c'est le seul devenir pour beaucoup d'entrants dans l'académie (lettres, histoire-géo, anglais, allemand...).

Et pourtant, on en manque: depuis juillet en orientation et en documentation ou pour les PLP (retour d'affectation de certifiés et agrégés sur des postes bivalents en LP). Les suppléances commencent à être difficiles en SVT, Sc.Physiques et les affectations hors zone limitrophe, y compris en allemand, ont déjà lieu !

Nous avons réclamé à nouveau un véritable groupe de travail pour l'affectation des TZR, la plupart étant affectés hors commission, à la rentrée. Nous attendons avec impatience, et les stagiaires aussi, les capacités d'accueil pour l'an prochain. Pour le SNES et la FSU, il est indispensable de revenir à un mouvement national qui ne soit pas entravé par l'étape « inter-académique » et permettant de répondre aux souhaits des collègues qui s'engagent actuellement à prendre n'importe quel poste dans l'académie obtenue alors qu'ils pouvaient auparavant postuler pour un établissement précis; ce mouvement national serait en outre conforme à l'intérêt du service public, en évitant les surnombres ou les déficits.

Karine Boulonne

Stoppons l'offensive réactionnaire !

La victoire du Non du 29 mai avait ouvert une formidable occasion de combattre tous ensemble ce gouvernement et cette Union Européenne des contre-réformes libérales (cas de la Sécu, décentralisation, délocalisation, privatisation, contrat nouvelle embauche, directive Bolkestein...). En juin, il ne s'est rien passé ou presque, certains préférant réclamer une mythique Europe sociale plutôt que d'organiser le tous ensemble pour stopper l'offensive réactionnaire qui casse toutes les conquêtes sociales de 1945 et menace la République. Il n'est plus possible d'ignorer que la défense de l'Education nationale est incompatible avec les orientations de l'Union Européenne. La forte mobilisation du 4 octobre a été laissée sans suite. Les confédérations n'ont rien entrepris pour sortir de l'isolement les marins marseillais et les tramains de la RTM qui menaient la lutte pour le service public et étaient trahis par la CFDT et les propos de Chérèque. Le 24 novembre, le SNES a poursuivi la lutte contre la loi Fillon, son tri social, ses remplacements à l'interne, contre les menaces qui pèsent sur le service public d'éducation et contre l'austérité salariale. L'offensive réactionnaire se poursuit, menace les libertés (état d'urgence pour trois mois) et revient sur des décennies de progrès social (apprentissage à 14 ans, effondrement des fonds sociaux dans les collèges et les lycées...).

Il nous faut, tous ensemble, nous organiser rapidement pour établir une véritable plate-forme de revendications nationales dénonçant les contre-réformes et l'austérité. La défense de la laïcité est un enjeu majeur pour les services publics et l'Education nationale (mobilisation nationale du 10 décembre à Paris). Nous devons défendre nos organisations syndicales et en particulier le SNES que le ministre veut affaiblir pour avoir les mains libres pour démanteler le statut de la fonction publique et les fondements de l'école laïque. Il faut que la FSU cesse de quémander son affiliation à la Confédération Européenne des Syndicats, syndicalisme d'accompagnement et courroie de transmission des politiques libérales en Europe.

C'est en construisant des liens avec les syndicalistes de lutte de classe et de masse, principe fondateur du courant Unité et Action, en France, en Europe et dans le monde, que nous reprendrons l'offensive et le chemin des conquêtes sociales.

Karine Van Wynendaele (secrétaire de SI du collège Michelet à Lens)

Anne Thomas (lycée Béhal à Lens)

Georges Gastaud (lycée Condorcet à Lens)

Jean-François Dejournes (lycée Condorcet à Lens)

Jean-Pierre Sienkiewicz (lycée Béhal à Lens)

Violences dans les quartiers pauvres et dérives sécuritaires

On a longtemps pensé que la droite française était l'une des plus stupides. Illusion ou réalité ? Peu importe. Depuis environ deux décennies, le contexte politique international a permis à cette droite d'affirmer son engagement néo-libéral et d'ouvrir la porte à des dérives inquiétantes : concentration des pouvoirs, maîtrise de l'information, répression systématique de l'opposition syndicale, manifestations de xénophobie ou de racisme, exclusion organisée de certaines parties de la population (chômeurs, étrangers...); révision de l'histoire (coloniale en particulier, autoritarisme sécuritaire (état d'urgence...)). Ces pratiques légitiment le discours de l'extrême-droite. Ce gouvernement, mieux que le précédent, maîtrise la rhétorique de l'effet d'annonce vide de contenu. Des exemples ? De Robien annonçant la suppression de la méthode globale ; Sarkozy évoquant la possibilité d'une organisation au niveau national des bandes de banlieues ; de Villepin suggérant la nécessité de l'apprentissage à quatorze ans...

La forme brutale et primitive de ces discours n'est pas une preuve de bêtise, mais bien d'intelligence politique. Il s'agit d'une forme assez simple de démagogie, d'un type de discours qui flatte une partie de la population et tente de l'emporter contre une autre, le tout visant à masquer les véritables problèmes et les vraies responsabilités. On peut toujours parier sur la bêtise, c'est plus facile que sur l'intelligence et l'éducation. Entre l'aliénation de la population et son émancipation, ceux qui ont des intérêts économiques à défendre ont choisi leur camp.

Si les idées ne sont pas neuves, puisqu'elles sont réactionnaires, le tissage, l'organisation des idées entre elles est original. Concernant les violences récurrentes dans les quartiers pauvres des villes, il s'agit de l'accomplissement désordonné de pulsions, de tensions produites par la misère et le désespoir. Seules une déstructuration de l'individu et surtout de l'organisation sociale de ces quartiers (chômage, ségrégation...) expliquent ces phénomènes. Dans ces conditions, tout ce qui structure, y compris les religions et le FN, a un écho dans ces quartiers. Les propos de Sarkozy sur le complot national des banlieues organisées est la manière la plus simple pour cacher la réalité, la contourner et désigner un coupable absent. L'annonce de Villepin, reprise par de Robien, concernant l'apprentissage à quatorze ans est un passage à l'acte : la guérison par le travail. Ces jeunes, incapables d'apprendre à l'école, on va les mettre au travail dans les véritables lieux d'apprentissages : les entreprises, avec des bons profs : les patrons ! Le rôle de l'école dans la structuration de la République est nié et l'annonce de de Robien sur la méthode globale va dans le même sens. Tous les pédagogues savent que cette méthode n'a jamais été généralisée et qu'elle a des vertus à certains moments de l'apprentissage de la lecture, quoiqu'en pensent certains ignorants. Ainsi de Robien dénonce un coupable absent et casse l'enseignement primaire.

Le dernier maillon de cette chaîne idéologique que j'évoque ici est le traitement médical du problème social. Relisez ou revoyez Orange mécanique : Alex, jeune banlieu-

sard ultra violent, est soigné avec une nouvelle méthode qui doit le purger de ses pulsions. La fin du film en surprend plus d'un car la violence d'Alex ressurgit. Il n'est pas guéri car le remède ne correspondait pas au mal. Nous n'en sommes pas encore là, mais pas loin. Il y a d'abord le rapport Bénisti (octobre 2004) qui devait soutenir le projet de loi Sarkozy sur la prévention de la délinquance : « les parents sont les principaux responsables et il faut soigner les enfants délinquants ». Ensuite, douze « experts » de l'INSERM établissent un rapport sur le « trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent » (septembre 2005). Ils préconisent un repérage précoce des troubles de la conduite (dès 36 mois !). Là encore la responsabilité des parents est centrale et le traitement des délinquants par les psychotropes est préconisé. Enfin, dans le domaine de l'enseignement spécialisé du primaire, la loi Fillon met l'accent sur une prise en charge médicale des difficultés de l'apprentissage. Par exemple, dans les troubles spécifiques de l'apprentissage du langage, on communique beaucoup sur le traitement de la dyslexie, de la dysphasie..., or ce genre de difficultés liées à des troubles physiologiques ne concerne qu'environ 4% des élèves sur les 20% en difficulté d'apprentissage dans l'enseignement primaire. Le médecin scolaire est au centre du nouveau système de remédiation. Dans tous ces exemples, il est clair que l'idéologie du pouvoir consiste à substituer des causes médicales individuelles aux causes sociales (les inégalités croissantes...). La cohésion sociale s'obtiendra-t-elle à coup de prescriptions médicales, M. Borloo ?

Posons les vraies questions, montrons les vrais responsables pour ne pas renoncer à la justice et à l'égalité, pour porter l'exigence du progrès social. Poursuivons par exemple la réflexion sur les conséquences de l'affaiblissement de l'Etat et des services publics, et donc sur les moyens de financer par l'impôt et de rétablir une solidarité entre les catégories sociales. D'autre part, continuons à proposer une école ambitieuse pour tous. Dans ce domaine, la solution ne passe pas par l'exclusion, mais par une réflexion sur l'échec, et des politiques ambitieuses. Tout élève est éducatif, tout élève doit avoir de véritables perspectives. Notre revendication d'un développement cohérent des trois voies de formation, avec des passerelles permettant des réorientations positives est une solution. Une relance de l'éducation prioritaire, et pas par des primes ou des bourses au mérite qui stigmatisent encore plus les élèves en est une autre. La lutte contre l'inégalité scolaire nécessite des moyens, et l'effort principal doit porter sur le primaire, mais, dans le même temps, nous devons être offensifs contre le racisme, l'exclusion et le chômage.

Fort des résultats des élections professionnelles, le SNES et la FSU sont en mesure de poursuivre le combat social de l'école pour tous et ils n'ont pas le choix. Toutes nos forces militantes, tous nos moyens d'information doivent être mis au service de cette lutte.

Hubert Sauvage, pour la tendance Unité et Action

Prochain congrès académique : le mardi 7 mars

Le congrès se déroulera de 9h à 17h30 le mardi 6 mars 2006 au lycée de l'Escaut de Valenciennes.

Les thèmes d'étude choisis cette année sont le schéma régional des formations (cf. encart) et l'éducation prioritaire: remise en question des ZEP au profit de l'apprentissage à 14 ans (cf. stage collège)...

Préparation du congrès :

✓ **Du lundi 23 janvier au samedi 1 :** Vote dans les S1 sur les rapports d'activité et financier. Ces rapports seront communiqués aux syndiqués courant janvier.

Vendredi 3 février : commissions de congrès et conseils syndicaux

(lieux et modalités précisés dans la circulaire).

- Le lycée techniques: les différentes voies technologiques et leurs perspectives d'avenir; le schéma régional des formations.
- L'éducation prioritaire (prolongement par le stage collège du 03/03; cf. ci-contre)

✓ **Vendredi 3 mars :** dépouillement des votes sur les rapports d'activité et financier.

✓ **Mardi 7 mars :** congrès académique.

FORMATION CONTINUE

Stages du PAF 2005-2006

Le S3 a fait un gros effort pour communiquer aux syndiqués les résultats des commissions des affectations en stages.

La nouvelle procédure a permis un suivi plus satisfaisant des vœux. Au total, 493 modules ont été proposés, et 122 fermés, dont 91 faute de candidats. 520 personnes n'ont eu aucun vœu satisfait (250 en EPS), soit moins que l'an dernier. La fermeture est parfois liée à l'absence de formateurs. D'après l'administration, les vœux 1 ont été mieux respectés.

Le SNES est intervenu pour proposer des améliorations, notamment la création d'un moteur de recherche pour la consultation du projet de formation, et améliorer l'implantation des stages TICE. Nous avons également demandé que les chefs d'établissement soient consultés après la commission, la plupart des avis négatifs n'étant pas justifiés.

Le cahier des charges du futur plan de formation est en cours d'élaboration. Les syndicats peuvent faire des propositions. L'an dernier, le SNES avait demandé des stages pour la mise en œuvre de la réforme STG. Nous avons obtenu satisfaction pour les disciplines professionnelles, et nous avons renouvelé pour les disciplines générales. Ne pas hésiter à faire remonter vos souhaits, nous les présenterons à l'administration.

Enfin, les grandes orientations du prochain projet ont été présentées. Rien de bien neuf, à l'exception des « pôles d'excellence » et de l'accompagnement des personnels en reconversion. Encore une fois, le dialogue social est en panne : nous réclamons des groupes de travail sur cette question depuis plusieurs années, et des décisions semblent encore avoir été prises à l'insu des personnels.

Michel Devred

STAGE ORGANISE PAR LA SECTION ACADEMIQUE AU 2^{ème} TRIMESTRE

Les collègues intéressés ayant cours au moment du stage choisi, devront adresser une demande de congé pour formation syndicale au recteur, par voie hiérarchique, **un mois avant la date du stage** (voir modèle dans le bulletin 251 ou sur site). Le droit à la formation syndicale est un acquis auquel nous sommes particulièrement attachés : les stages constituent des moments privilégiés d'échanges et de débats qui permettent de faire avancer la réflexion collective au sein de notre organisation.

STAGE du VENDREDI 03 MARS 2005 (9h30-17h) UN COLLEGE DE LA REUSSITE POUR TOUS ?

Contenu :

La réforme amorcée par J. Lang doit s'achever en 2005 avec la réforme de la classe de troisième. Après les débats autour du collège unique, le ministre annonce une troisième unique mais l'option lourde de découverte professionnelle ne risque-t-elle pas d'introduire une pré-orientation masquée ?

Le S.n.e.s. continue à revendiquer un vrai collège pour tous qui mette en place tous les moyens nécessaires à la prévention de l'échec et au suivi des élèves en grande difficulté.

Quelles revendications en terme d'horaires disciplinaires, de contenus, d'effectifs, de travail en petits groupes ?

Quels moyens et quelles modalités pour permettre la concertation et le travail en équipe ?

Quid de la découverte professionnelle : contenus et finalités ?

Quelle démarche syndicale par rapport à l'introduction des grilles de compétences comme outils de l'orientation ?

Quelles revendications à propos de la carte scolaire ?

Quel bilan tirer des réseaux d'éducation prioritaire ?

Public :

Tous les collègues intéressés.

Le lieu sera précisé ultérieurement.

N'oubliez pas de vous inscrire auprès de J.C. Millecamps,
SNES, 209, rue Nationale, 59000 Lille.

RENCONTRES E.C.S de Roubaix

(sous réserve de confirmation dans la circulaire)

Elles devraient avoir lieu le :

vendredi 20 et samedi 21 janvier 2006.

Réservez votre week-end !

Les deux précédentes éditions des Rencontres s'appuyaient sur 3 thèmes : l'école, la laïcité, une grande question sociale (2005 : constitution européenne - 2004 : mouvement social)

Cette année, au moment où nous écrivons, plusieurs thèmes sont envisagés : "L'école, en échec scolaire ? ", "Ecole, banlieue: la Laïcité = Fondement de l'Egalité et de Justice Sociale?", "Penser l'alternative de société - Comment sortir de l'ultra-libéralisme?"

N'hésitez pas à contacter le S3 pour toute information supplémentaire.

SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS

Le prochain schéma régional des formations : quelle ambition, quels objectifs pour la formation des jeunes dans la région Nord - Pas de Calais ?

M. Philippe Kemel, vice-président du Conseil Régional en charge du dossier, s'est exprimé à plusieurs reprises sur le sujet: lors du CAEN du 17 octobre, à l'occasion d'une audience accordée le même jour, puis du forum FSU qui s'est tenu à Villeneuve d'Ascq le 10 novembre.

Après une mise à jour du schéma longuement différée, le cadrage suivant nous a été proposé :

- en premier lieu, la **rédaction d'un document** par les services de la Région : une monographie par métier, branche, territoire et leur évolution sur 5 ans. Il doit constituer une offre exhaustive et simple avec le nombre de formés par métier et par des voies différentes. A noter qu'il ne fut jamais question de la voie technologique alors qu'il fut beaucoup question d'apprentissage. Le document devait être disponible courant novembre après validation par la commission, l'assemblée puis ventilation. A la mi-décembre nous ne l'avions pas encore reçu.
- puis **des « Etats Généraux » ou une journée du schéma** pour valider la représentation du document. Monsieur Kemel insiste sur la dimension territoriale, les principes et les objectifs en cohérence avec la politique générale de la Région en incluant les dimensions culturelles, économiques et du développement durable. La thématique sera validée le jour des « Etats Généraux », des contributions (via internet) seront possibles avant. On doit déboucher sur des principes et des axes à entreprendre, soit une « feuille de route ». Le document sera contractualisé avec l'Etat et non « mis dans un placard », chaque année il y aura des Etats Généraux du schéma des formations en commençant courant février 2006.
- ensuite, **dans les bassins**, il y aura des groupes de travail locaux et des rencontres entre toutes les parties concernées. Des exemples locaux à traiter ont été cités : le Louvre à Lens ; pôle transport ferroviaire à Valenciennes ; l'archéologie à Bavay... Dans les bassins il s'agira d'arbitrer les propositions.

Le travail devrait être terminé pour la fin de l'année scolaire mais le vice-président **refuse de s'enfermer dans un calendrier précis.**

Il s'agit, pour le SNES et la FSU, de veiller à une élaboration démocratique du schéma intégrant un maximum d'acteurs de terrain ; de faire respecter l'équilibre (des 3 voies notamment), la cohérence, la continuité de l'offre du service public de formation pour tous les jeunes ; d'avoir un programme prévisionnel des investissements sans lequel les intentions peuvent demeurer sans concrétisation.

Les S1 et les responsables de BEF doivent se rencontrer et préparer leurs propositions pour le début du deuxième trimestre.

Le schéma régional des formations : une obligation légale à laquelle la région se soustrait depuis quelques années

- Les lois de décentralisation

Les lois de décentralisation de 1983 et 1985 obligent à l'élaboration d'un schéma prévisionnel des formations comprenant les formations des collèges, des lycées, des établissements de formation spéciale, des écoles

de formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole. En outre, les lois de décentralisation, dans leurs déclinaisons successives ont donné des responsabilités accrues aux régions pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de formation.

La loi quinquennale de 1993 donne compétence aux régions sur la formation continue des 16-26 ans, la compétence restant aux Recteurs en matière de fermetures et ouvertures en formation initiale.

Le Plan Régional Des Formations Pour les Jeunes a été étendu aux adultes du fait de la loi sur la démocratie de proximité d'où l'instauration des Plan Régionaux Des Formations. La région a désormais la compétence essentielle en matière d'apprentissage et de formation continue des jeunes et des adultes. En matière de lycée, la compétence est limitée aux constructions, rénovations, entretiens et crédits de fonctionnement.

La région doit élaborer 1 schéma des formations, adopté pour 5 ans, articulé à un plan régional de développement de la formation professionnelle des jeunes ; à ces 2 documents doit être annexé un Plan Prévisionnel des Investissements (PPI).

Ce transfert, fort heureusement, n'est pas total. L'Éducation nationale est toujours un service public national ; l'État définit les objectifs de l'enseignement, les filières d'enseignement, les contenus, les programmes et les horaires.

Les schémas de 1988 et 1995 : des élaboration différentes

- le premier schéma de 1988

Le premier schéma des formations a été élaboré en 1988. L'objectif général était celui fixé par le ministre J.P. Chevènement de faire atteindre au niveau IV (celui du baccalauréat) 80 % d'une classe d'âge. Or le PPI d'application proposé par la Région ne prévoyait en cinq ans que la construction de quelques lycées professionnels !...

Ce schéma a fait l'objet d'une étude sérieuse basée sur des documents fouillés provenant du Rectorat. Il a été accompagné d'un programme prévisionnel des investissements (PPI).

L'action, souvent du seul SNES, au niveau académique et des bassins a permis d'obtenir la construction de plusieurs lycées généraux et technologiques.

Un tableau de bord suivait la réalisation de ce plan

- le second schéma de 1995-2000

Le second schéma des formations aurait dû voir le jour en 1993. Il n'a été élaboré qu'en octobre 1995.

Le schéma régional des formations de 1995 avait fixé des objectifs très en retrait par rapport à ceux de 1988.

1^{er} objectif : faire atteindre le niveau IV à 70 % (et non plus 80 %) d'une classe d'âge (comme au niveau national) en développant les filières technologiques et professionnelles.

2^{ème} objectif : faire une large place aux différentes formations par alternance autour des 25 pôles de formation, en développant des contrats d'ob-

jectifs par branches professionnelles et les formations de spécialisation et d'adaptation à l'emploi, c'est-à-dire s'adapter aux besoins des entreprises.

3ème objectif : ne laisser aucun jeune sans formation qualifiante en évitant la marginalisation d'une partie d'entre eux en mettant en place des parcours de formation professionnelle individualisés et en expérimentant des espaces poly technologiques. Suivent deux autres objectifs : favoriser l'émergence et la mise en oeuvre de l'Eurorégion (Région du Nord- Pas-de-calais, le Kent anglais et le Hainaut belge) et favoriser les projets locaux d'éducation.

Pour ce second schéma il n'y avait pas de PPI, le contrat de plan état région en faisait office. Nous avons condamné cette absence de PPI.

- Le prochain schéma : promis et toujours à l'étude !

Désormais, la région à en charge l'ensemble des formations professionnelles initiales et continues, l'apprentissage, l'enseignement agricole et, depuis le second schéma, les formations post-baccalauréat (BTS-IUT-Universités), le schéma régional concerne donc toutes ces formations.

Un troisième schéma régional aurait dû voir le jour en 1998, il est seulement en gestation.

Pour préparer le prochain schéma, un bilan critique du précédent (celui du précédent millénaire)

Cette étude se réfère aux documents présentés lors du forum FSU du 10 novembre 2005, tous issus de la géographie de l'école, des documents BREF du CEREQ et de dossiers de l'INSEE. Il traduit un glissement vers le bas de l'ensemble des formations initiales dans l'académie.

Le taux d'accès au niveau IV a baissé entre 1996 et 2003 dans l'Académie de Lille

Évolution des taux d'accès au niveau IV

	1996	2002	2003
Lille	67,2 %	66,1 %	65,3 %
France métropole	68,9 %	69,3 %	69,5 %

Si le taux d'accès au niveau IV a peu progressé en France, il a, en revanche, reculé dans l'Académie de Lille.

Pour la région Nord/Pas-de-Calais, touchée par la crise et par une certaine paupérisation, les effets sont catastrophiques. La région Nord/Pas-de-Calais partage les derniers rangs avec la Picardie et le Limousin.

La part des bacheliers dans une génération a diminué entre 1993 et 2005

Si le taux de réussite au baccalauréat a progressé en France entre 1993 et 2005 passant de 71,9 % à 80,2 %, la progression est encore plus sensible pour l'Académie de Lille avec 76,8 % de taux de réussite en 2003 contre 67,4 % en 1993 même si Lille occupe toujours les derniers rangs avec les Académies d'Amiens, de Rouen et de Créteil.

Or, en dépit de ces taux de réussite, la part des baccalauréats dans une génération diminue, toutes séries confondues.

L'étude du tableau nous permet de pointer plusieurs phénomènes.

	Bac général		Bac technologique		Bac professionnel		Toutes séries	
	Lille	France	Lille	France	Lille	France	Lille	France
1985	15,9	19,3	10,4	9,3			26,3	28,6
1995	32	37,2	20,2	17,6	9,9	8,1	62,1	62,9
2002	29	32,5	19,1	18,1	11,02	11	59,4	62,6
2004	28,3	32,4	17,7	17,8	11,1	11	57,1	64,2
2005	29,2	23,7	16,9	17,3	10,6	11,4	56,7	61,7

Il y a un recul général de la part des bacheliers dans une classe d'âge entre 1995 et 2002, mais alors qu'au niveau national il y a une relative stabilité de 2002 à 2005, le recul à Lille persiste et même s'amplifie.

Les enseignements technologiques dans l'académie de Lille sont en recul continu et nullement compensés par le baccalauréat professionnel qui lui-même cède du terrain.

Ces phénomènes sont graves, les voies technologiques et professionnelles contribuaient à augmenter le nombre de bacheliers depuis 1985, leur recul fruit des politiques mises en oeuvre conduit à une déqualification sévère des jeunes. Entre 1993 et 2003 l'écart s'accroît.

Le retard apparaît dès le collège

Une analyse des compétences générales des élèves de 3ème réalisée par le ministère de l'Éducation Nationale, situe le niveau de l'Académie de Lille à l'avant dernier rang des académies juste avant la Corse, l'écart avec la moyenne nationale étant de 11 points.

Cette situation éclaire la stagnation, voire la baisse de la part des élèves de 3ème qui accèdent en 2nde générale et technologique. La baisse des effectifs sur laquelle on s'appuie pour supprimer les postes n'est pas que démographique, elle résulte d'une baisse générale d'accès dans les formations générales et technologiques. La suppression des moyens tend à aggraver ces reculs. Il faudrait par ailleurs relever les disparités entre les bassins : celui de Lille atteint la moyenne nationale alors que Maubeuge et Lens sont très en dessous.

Ce retard de qualification qui concerne également les voies générales scientifiques ampute gravement les capacités de la région à se doter de cadres qualifiés dont elle a besoin.

Si l'on compare aux objectifs du schéma de 1995, on constate que non seulement l'objectif des 70% d'une classe d'âge s'éloigne de plus en plus, mais qu'il y a un glissement vers le bas de toutes les formations, notamment au niveau technologique et professionnel.

S'ajoutent à ce tableau déjà trop noir des insuffisances budgétaires

La dépense du ministère par élève du 1^{er} au 2nd degré est moins élevée dans l'Académie de Lille que dans la moyenne nationale, la Région ne compensant que très partiellement cet état de fait.

Pour élaborer un schéma ambitieux : rejeter les fausses solutions

1. La fausse solution de l'apprentissage

L'apprentissage développé dans la région est de niveau V ou infra V. Il est peu développé et en recul depuis plusieurs années.

Au contraire, la montée de l'apprentissage post bac se développe mais ne concerne pas les jeunes sortant sans qualifications. Il ne mène pas davantage à l'emploi.

Or, au niveau CAP-BEP (celui que le gouvernement veut développer par la voie de l'apprentissage dès 14 ans), les chances de trouver un emploi non-aidé sont plus faibles dans l'Académie que dans la moyenne nationale. En prenant l'in-dice 1, moyenne nationale (soit 64,8 d'apprentis en emploi non-aidé) l'indice académique est inférieur à 0,90.

2. Les dispositifs de remédiation sociale

On connaît la spécialisation de notre région dans ce domaine ; plus les résultats du système éducatif glissent vers le bas, plus ce secteur se développe avec une efficacité plus que discutable et un coût sans cesse croissant.

La formation continue est d'autant plus efficace et profitable que le niveau de diplôme acquis en formation initiale est élevé.

3. La Formation « tout le long de la Vie » et la VAE

Le dispositif Validation des Acquis de l'Expérience concerne très peu les bas niveaux de qualification. Il est d'autant plus efficace que le travailleur demandeur de VAE possède une qualification attestée par un diplôme. La reconnaissance du diplôme est facilitée par un parcours structuré prenant appui sur les savoirs initiaux. A cette condition, l'intégration des acquis de l'expérience se révèle fructueuse.

4. Le lycée des métiers : le palliatif incapable de traiter les enseignements techniques

Si le concept « lycée des métiers » amène à lier un lycée à un type d'entreprise en se basant sur les possibilités d'insertion, il ne traduit alors que la volonté de répondre de manière adéquatniste aux besoins d'emplois définis par le seul patronat. Cette stratégie conduirait de fait à la disparition des voies de formations technologiques et professionnelles et donc de nombreux établissements placés dans des secteurs géographiques délaissés voire rejetés par les politiques gouvernementales ou patronales.

Il convient d'y opposer une conception autre dans laquelle l'ensemble des formations d'un établissement ou de plusieurs répondent aux besoins de qualification des jeunes. L'acquisition des savoirs associés à ces qualifications peut être liée aux activités industrielles existantes à proximité. Cette démarche permet la liaison avec l'entreprise avec une volonté de transfert de compétences mais ouvre à la qualification du plus grand nombre et à la préparation de la relève industrielle dont tant de bassins de notre région ont besoin. Dans cette approche, nul besoin de label pour remplir la fonction de préparation aux métiers d'aujourd'hui et de demain qui est celle de tous les lycées.

Quelles orientations et quelle démarche pour le schéma ?

- Aboutir rapidement à un schéma ambitieux.
- Réaffirmer les objectifs d'élévation de qualification de tous les jeunes de notre région. Au minimum les objectifs quantitatifs de 1993.
- Exiger que les moyens humains et financiers soient inscrits au budget de la nation pour rééquilibrer la situation de notre académie. L'examen de la baisse démographique sert de prétexte à baisser les moyens et cache la réalité qui est celle de la réduction de l'accès des jeunes aux diverses voies de formations.
- Une élaboration qui doit être démocratique : depuis la fin de ce schéma, en dépit des demandes réitérées de la FSU, aucune discussion sérieuse n'a eu lieu sur l'élaboration d'un nouveau schéma ; dans le même temps, l'orientation de la Région déclinée dans plusieurs documents, laisse planer de fortes inquiétudes : la baisse démographique est actée comme une tendance lourde sans objectif volontariste d'élévation des qualifications, la volonté de développer l'apprentissage, inférieur à la moyenne nationale (12% des jeunes de la région sortent de l'apprentissage contre 16% au niveau national) est clairement affirmée. L'offre de formation pour traduire les demandes et besoins des jeunes, deman-

deurs d'emplois, salariés et personnels du système public d'éducation doit être élaborée démocratiquement et passer par plusieurs phases de consultations et de confrontations.

Il s'agit de prendre en compte les inégalités territoriales, de dépasser une vision trop adéquatniste des relations formations / emploi, de penser les liens formation initiale, insertion, formation continue, VAE, d'articuler les objectifs nationaux et les spécificités régionales telle l'importante implantation de LP et de lycées techniques dans l'académie de Lille.

Il est donc urgent d'établir le bilan bassin par bassin de l'offre de formation, en finir avec les déséquilibres, préserver et développer la filière technologique

- Traduire cette volonté dans un Programme Prévisionnel des Investissements (PPI)

Ceci passe par l'action de tout le syndicat – et la section d'établissement y joue un rôle essentiel – pour combattre ce que semble être la réflexion de la région qui considère que le schéma peut être repoussé encore et que le PPI n'est pas nécessaire, qu'en fait une gestion année par année est préférable.

**De l'audace, encore de l'audace ne semble pas être le slogan régional ; quant à nous, n'en manquons point !
Le S3 communiquera les documents dès qu'il en sera en possession et permettra de cette manière un débat démocratique au niveau de chaque bassin. Le congrès académique du 07 mars 2006 aura ce point à l'ordre du jour.**

L'APPRENTISSAGE

Remarque préliminaire : nous n'avons pas ici pris en considération les ruptures de contrat qui concernent entre un quart et un tiers des apprentis avant la fin de formation (que deviennent-ils, au fait... ?) Ni l'origine sociale de ces élèves. Ni le coût, ni le financement (75% de financement public) et la répartition des fonds de ces formations, pas plus que le pilotage de la politique. Ni l'avantage salarial éventuel obtenu par les ex-apprentis. On verra par la suite qu'il n'est guère besoin d'y ajouter tout cela pour douter du miracle attendu en emploi et formation.

Le forum se tient dans le contexte particulier des récentes déclarations du Premier Ministre De Villepin visant à régler le problème de formation des jeunes par l'abaissement de l'âge de l'accès en apprentissage pour revenir à 14 ans. Mais cela n'est qu'une contribution supplémentaire à des projets plus profonds de développement de l'apprentissage dont le dernier avatar est le plan de cohésion sociale dit plan Borloo.

Les mesures envisagées ont pour ambition de participer à la lutte contre le chômage des jeunes et favoriser le renouvellement en personnels de certains métiers et entreprises. Le public visé serait le public le plus éloigné de l'emploi.

I. Bilan de la formation en apprentissage

NIVEAU ANNÉE	CAP/BEP	BAC	Au delà du BAC	TOTAL
1995 (en %)	80	14	6	100
Effectif	232 100	41 400	20 100	293 600
2003 (en %)	62	21	17	100
Effectif	225 100	77 300	59 100	361 500

Source Bref n°217, CEREQ, 2005

L'importance de l'apprentissage chez les 16-25 ans est très différente suivant les régions, entre le Nord Pas de calais avec 1,7 sur 100 et Poitou Charentes 4,2.

Dynamique dans les post bac, les nouveaux secteurs- tel gestion/finance- et dans les grandes métropoles où se trouvent les sièges sociaux et donc des financements, il n'est pas porteur dans ses secteurs traditionnels - artisanat tel coiffure-, et pour les niveaux de formation initiale faibles.

II. L'emploi et les ex-apprentis.

Statut scolaire	CAP/BEP		BAC		BAC+2		Au delà du BAC+2	
	Scolaire	Apprenti	Scolaire	Apprenti	Scolaire	Apprenti	Scolaire	Apprenti
Taux d'emploi au bout de 3 ans (%)	75	85	82	90	90	92	94	96

Les chiffres concernent les filières qui peuvent être l'objet d'un choix entre la voie scolaire et l'apprentissage soit 410000 élèves sortant de formation initiale en 1998.

Source Bref n°223, CEREQ, 2005

Le taux d'emploi est certes plus élevé pour ceux qui ont opté pour l'apprentissage. On remarque que l'avantage en terme d'emploi est plus grand en formation de niveau inférieur et qu'au fur et à mesure que l'on grimpe dans les niveaux cet avantage disparaît. L'apprentissage renforce donc de moins en moins l'emploi avec la montée du diplôme.

Mais on note aussi, et c'est fondamental, que le niveau de diplôme est un atout plus important que la filière de formation suivie par l'élève. Choisir d'aller vers un niveau de formation supérieur en voie scolaire protège mieux du chômage que se diriger vers un diplôme d'apprentissage de niveau inférieur y compris dans le secteur bâtiment qui connaît une forte différence au profit des apprentis avec les scolaires sans apprentissage. Les spécialités ont un impact sur le parcours d'emploi et leur approche de l'apprentissage est différente. Ainsi, les spécialités traditionnelles embauchent moins leurs salariés, surtout quand leur niveau est CAP/BEP et ont un volant permanent d'apprentis. Les spécialités dynamiques, elles, ont une logique différente et embauchent plus leurs apprentis au terme du contrat, comme s'il s'agissait d'un prérecrutement.

Mais on note que ce sont les plus diplômés qui sont les plus embauchés par leur entreprise d'apprentissage à l'exception des secteurs de l'agriculture et des transports. Il s'agit aussi de secteurs, notamment dans le tertiaire, où étaient essentiels jusqu'à présent formation continue, promotion interne, et contrats de qualification importants.

En conclusion, dans la mesure où l'apprentissage est dynamique pour les post bac, on peut avoir de sérieux doutes sur la solution que représenteraient les sorties précoces du système scolaire à 14 ans vers l'apprentissage, tant en termes de placement des élèves concernés qu'en termes de débouchés et donc d'emploi.

On voit mal où est la solution pour les métiers et les petites entreprises qui peinent à renouveler leur main d'œuvre, ce n'est pas l'orientation vers l'apprentissage qui semble en mesure de résoudre leurs difficultés, les difficultés semblent ailleurs.

L'apprentissage ne permet donc pas d'envisager une réduction du chômage des jeunes car ceux qui trouvent l'emploi à tous coups, les diplômés élevés, le trouvent également sans passer par l'apprentissage. Ce qui n'est pas le cas pour ceux qui sortent sans qualification et précocement du système scolaire.

On peine à croire que ceux qui promeuvent dans un concert de louanges la solution miracle de l'apprentissage en ignorent ou persistent à en ignorer les limites, notamment car la relégation sociale semble bien être l'avenir de ceux que les intentions actuelles y enverront. Le contexte actuel n'est plus celui du plein emploi et de la forte croissance ; la petite entreprise de secteur traditionnel connaît une concurrence exacerbée. Un danger semble pouvoir être pointé : malgré les déclarations d'intention, le dispositif risque de contribuer à compromettre l'avenir des filières technologiques, qui caractérisaient l'académie mais fort malmenées depuis quelque temps, et des filières professionnelles.